

Conseil Municipal

Du mardi 11 juillet 2023

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOUE, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Date de la convocation :
06/06/2023

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 18

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Alexandra GOUSSET, Daniel DAYOT, Mathilde BETTON, Jocelyne JEULAND, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, François POIRIER, Marina ROSSARD, Didier LOUAPRE, Fabien FOUCHER Conseillers Municipaux

Absent excusé : Christophe OGIER

Absente excusée ayant donné Pouvoir : Laurence LOISON donne pouvoir à Daniel DAYOT

Secrétaire de séance : Marina ROSSARD

Délibération 2023.07.001

Validation du compte-rendu du conseil du 13 juin 2023

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 13 juin 2023.

Madame Marie-Noëlle RENAULT demande à ce que les modifications suivantes soient apportées : la fresque pour le climat est réalisée par une personne de Domagné et non une association et que cette information sera relayée par le Bureau municipal et non par elle directement.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du jour du conseil :

- ❖ **Délibération 2023.07.002** : Institution et Vie politique - Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF
- ❖ **Délibération 2023.07.003** : Finances - Attribution du marché public de travaux pour les terrains de football
- ❖ **Délibération 2023.07.004** : Finances - Décision modificative n°1 budget annexe du pôle médical
- ❖ **Délibération 2023.07.005** : Finances - Décision modificative n°2 du budget principal
- ❖ **Délibération 2023.07.006** : Finances - Renouvellement de l'éclairage public en LED / Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

Institution et Vie politique - Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

Monsieur le Maire, expose

Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ;

Considérant que les objectifs lui étant assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ;

Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal ;

Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets, et notamment son article 194 ;

Vu le décret n°2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

Vu le décret n°2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme

Il est proposé au conseil municipal :

- ❖ D'approuver la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération
- ❖ D'adresser la présente délibération et la motion au Député de la Circonscription.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances - Attribution du marché public de travaux pour les terrains de football

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 21 mai 2023 pour une remise des offres le 19 juin 2023 à 17h00. Il s'agit d'un marché alloti.

Considérant que 5 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 40% / Valeur technique 60 %*

Vu le procès-verbal et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 03 juillet 2023

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

LOT 1 : Terrassement et aménagement des terrains de football

Entreprise Terrains de Sport et Environnement, sise : Marchesieux

Pour un montant de 212 635,39 € HT soit 255 162,47 € TTC

LOT 2 : Irrigation

Entreprise Arrosage Concept, sise : Bonnebosq

Pour un montant de 74 872,80 € HT soit 89 847,36 € TTC

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier
- ❖ D'inscrire les crédits au budget principal

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Décision modificative n°1 budget annexe du pôle médical

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Cette décision a pour but d'ouvrir les crédits dans le cadre des amortissements.

La présente décision modificative au budget annexe du pôle médical propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 article 681	2 204€	
Chapitre 75 article 752		2 204€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 article 2804182		2 204€
Chapitre 23 article 231	2 204€	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe du pôle médical telle que définie dans le tableau ci-dessous
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Décision modificative n°2 du budget principal

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Cette décision a pour but d'ouvrir les crédits dans le cadre des amortissements.

La présente décision modificative au budget principal propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 article 681	3 912€	
Chapitre 013 article 6419		3 912€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 article 28046		3 912€
Chapitre 23 article 231	3 912€	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la décision modificative n°2 au budget principal telle que définie dans le tableau ci-dessous
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances - Renouvellement de l'éclairage public en LED via le SDE 35 / Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Devant la hausse du prix de l'énergie, la commune de Louvigné de Bais a des intérêts financiers à réduire ses consommations électriques notamment en passant par une modernisation de l'éclairage public via le SDE 35. Au-delà des économies à réaliser, les investissements permettront de diminuer la pollution liée à la production d'électricité.

Dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat lance un dispositif de financement en faveur des collectivités pour rénover les parc luminaires d'éclairage public. La Préfecture d'Ille et Vilaine prévoit un relevé de candidature pour le mois de septembre 2023.

Le projet de renouvellement de l'éclairage public en LED à Louvigné de Bais répond aux enjeux du dispositif.

Ainsi le plan de financement du projet se présente de la façon suivante :

Dépense	Montant (H.T)	Financement	Montant (H.T)
Travaux du SDE 35	130 000€	Etat	39 000€
		Participation SDE 35	65 000€
		Autofinancement	26 000€
TOTAL	130 000€	TOTAL	130 000€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De solliciter une subvention à hauteur de 39 000€ auprès de la Préfecture au titre du Fonds Vert
- ❖ D'autoriser M. le Maire à signer le devis du SDE 35 d'un montant de 65 000€ et tout document lié à ce dossier

Délibéré :**Adoptée à l'unanimité des votants****Vote :**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Joseph JEULAND précise que les points lumineux concernés sont les suivants : rue des Saulniers, avenue des vallons, et rue Beau Soleil.

Compte rendu des commissions :

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

- Les travaux de l'auto-école sont en cours.
- Distributeur de pizza : les travaux vont engendrés une fermeture du chemin des diligences.
- Le diététicien souhaite quitter le pôle médical dans 6 mois, il recherche en parallèle un remplaçant.

VC de la Gilberdiere : des travaux seront organisés début septembre 2023, le montant total du devis s'élève à 36 500€, le Département prendra en charge la somme de 10 000€, la SAS Louvinergie prendra en charge la somme de 17 000€, il restera donc à la charge de la commune 7 500€.

Madame Marina ROSSARD demande si le chemin sous le pont sera également réparé. Monsieur Joseph JEULAND précise qu'il en a échangé avec Monsieur Gael MAIGNAN et que cela va être réalisé dans un second temps.

Madame Marie-Noelle RENAULT demande s'il peut y avoir des travaux d'entrepris sur le chemin de la Mancelière. Monsieur Joseph JEULAND explique qu'un carrossage peut être réalisé, mais qu'il ne faut pas trop l'élargir pour ne pas donner la possibilité aux véhicules d'y accéder.

Commission Communication :

- Le bulletin va être distribué à partir du 12 juillet, il sera en ligne sur le site internet et la page Facebook à partir du 13 juillet. Le FIL est également sorti accompagné d'une petite devinette.

Commission Aménagement du centre bourg :

- La commission s'est réuni le 03 juillet afin de retenir un potentiel scénario, des fiches actions plus précises seront présentées lors d'une prochaine commission fixée prochainement au mois de septembre. À la suite, une réunion publique sera organisée.

Commission Enfance :

- Cour de l'école publique : le mur va être réparé, un espace multi activité avec des buts de multisport va être installé, marquage des jeux imprimés au sol, la table de Ping Pong va être fixée.

Association ELI :

CME : un goûter de « fin de mandat » a été fait le 3 juillet.

CTG - Vitré Communauté : des réunions sont en cours afin de définir les futures actions.

Commission vie associative :

- Festivité de Noel : Un carrousel va être installé sur le parvis de l'église, avec un stand forain et un stand de pop-corn.

-Forum des associations : 10h00-13h00, le 02 septembre 2023. Des associations non représentées au sein de la commune seront présentes.

-Une adresse mail a été créer pour les associations : vieassociative@louvignedebais.fr

-La commune a été labellisée « Terre de jeux 2024 ». Un courrier a été envoyé aux associations afin qu'elles puissent y participer.

-Une réunion a Cornillé est organisée afin de convenir d'une convention tripartite pour que les entrainements de football puissent avoir lieu là-bas.

Questions diverses :

Horaires de la poste et de la mairie au mois d'août :

SEMAINE 32 : mairie ouverte aux horaires habituels // agence postale ouverte le lundi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h30 à 12h00

SEMAINE 33 : mairie et agence postale fermées

SEMAINE 34/35 :

Mairie fermée le lundi / ouverte le mardi mercredi jeudi et vendredi 14h00-16h00

Agence postale : ouverte aux horaires habituels

Travaux de la Chapelle saint Job : la charpente est remontée à 80%, il y a encore des travaux de maçonnerie à réaliser. Le délai initialement prévu pour la fin des travaux ne sera pas tenu.

Visite de Monsieur le sous-Préfet s'est rendu sur la commune le 29 juin dernier afin de faire le point sur les dossiers en cours dans la commune.

Lotissement communal les Manoirs III : 6 lots sont réservés en plus des deux macro-lots des maisons Demeurance.

Lotissement le Pont Bonnier : il reste 10 lots disponibles.

Piste cyclable Louvigné de Bais et Bais : La LFP a fait cette demande à Vitré communauté, une réunion sera organisée entre les communes concernées et l'agglomération au mois de septembre 2023.

Commission mobilité : Madame Marie-Noëlle RENAULT, présente lors de la dernière commission et souligne l'importance du prochain plan mobilités 2025.

Prochaines commissions

SEANCE LEVÉE À 20h40

**Prochain Conseil Municipal
05 septembre 2023 à 19h00 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 15 juin 2023,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance

Marina ROSSIGNOL